

Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 30 avril 2013

L'an deux mil treize
Le 30 avril

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 28

Date de convocation : 16 avril 2013

Présents : Mesdames NOGRETTE et SOUVERAIN Messieurs, DUBOIS, SINAULT, BARRE, FLEURY, SAUVESTRE, ALLELY, CAMUS, BOSCARINO, TELLIER, NOYER, LALANGE JF, LALANGE S, VALET, BOISLAIGUE, ROCAMORA, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés: Mesdames PROT, GUILLOTEAU, BIDAULT, PAULMIER, CHAMPENOIS et DUBUC, Messieurs DOUADY LOUPIAS, DAUBORD, CRESPIEN, PROUTEAU et BONNET .

Assistait également : Madame PRESTEAU, membre suppléant

Questions diverses

Monsieur Jean-François LALANGE demande la parole afin d'obtenir des précisions sur les points suivants :

Composition des conseils communautaires en vue des échéances électorales de mars 2014

Dans la perspective des élections municipales de mars 2014, les conseils municipaux sont invités à délibérer avant le 15 juin 2013, sur la composition des conseils communautaires lors de leur prochain renouvellement.

Monsieur LALANGE souhaite qu'une discussion soit ouverte sur ce sujet afin que l'ensemble des conseils municipaux s'accorde sur la même composition.

Après discussion, il est convenu qu'il ne sert à rien de désigner plus de délégués si ceux-ci ne viennent pas travailler aux réunions.

En application du texte de loi, la représentation selon la simulation des services préfectoraux, serait la suivante :

Mézières-en-Brenne : 5
Martizay : 5
Azay-le-Ferron : 4
Paulnay : 1
St Michel-en-Brenne : 1
Migné : 1
Ste Gemme : 1
Lingé : 1
Obterre : 1
Villers : 1
Saulnay : 1

Soit au total 22 sièges.

En outre, le texte de loi ne mentionne pas la possibilité de désigner des suppléants ce qui pénalise les petites communes.

Monsieur VALET remarque que seules deux communes ont la majorité sur toutes les autres.

Après discussion les membres du Conseil s'accordent pour que la répartition suivante soit demandée :

- 2 délégués titulaires par commune de moins de 500 habitants
- 3 délégués titulaires par commune de 500 à 1000 habitants
- 4 délégués titulaires pour les communes de plus de 1000 habitants

Ainsi, chaque commune dispose au minimum de 2 sièges et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

Et pour demander également des sièges de délégués suppléants, siégeant avec voix délibératives en cas d'absence ou d'empêchement des délégués titulaires, en fonction de la population municipale comme suit :

- 1 suppléant par commune de moins de 500 habitants
- 2 suppléants pour les communes de plus de 500 habitants

Réunion sur l'organisation touristique territoriale de Cœur de Brenne du 14 mai 2013 :

Monsieur LALANGE s'interroge sur le bien-fondé de cette réunion.

Monsieur CAMUS précise qu'il a assisté aux Assemblées Générales des deux offices de tourisme du territoire et compte tenu du climat touristique actuel, il souhaite organiser cette table ronde afin de remettre les choses à plat et fédérer les actions.

En effet, il a constaté que tous les acteurs ne jouent pas le jeu, chacun ne renvoie pas les touristes ou peu, sur les autres sites. Il y a là toute une complémentarité des produits touristiques à mettre en place. Il ne faut pas perdre de vue l'importance du tourisme dans l'économie de notre territoire. C'est pourquoi, il est nécessaire de mutualiser les compétences de chaque acteur afin d'assurer au mieux la promotion de nos sites.

Attributions de marchés

Rapporteur : Monsieur CAMUS, Président

DECISIONS DU PRESIDENT :

Dans le cadre des délégations de pouvoir attribuées par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 avril 2008, prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Président informe le Conseil Communautaire, des décisions qu'il a prises :

Projet de création d'un restaurant multiservices à MIGNE : Attribution des marchés pour les missions de Contrôle Technique, Sécurité Protection de la Santé et Audit énergétique.

Le Président a lancé une consultation sous forme de MAPA en application de l'article 28 du code des marchés publics pour désigner un contrôleur technique, un coordinateur Sécurité Santé, un prestataire chargé de la réalisation d'un audit énergétique et un géotechnicien pour la réalisation d'une étude de sol. Après analyse des offres, il a décidé de retenir les offres suivantes :

Mission de contrôle technique : APAVE de Châteauroux pour un montant de 3 390 € HT

Mission de coordination Sécurité Santé : A3 coordination de Bourges pour un montant de 1 573 € HT

Audit énergétique : ENERGIO de Tours pour un montant de 2 970 € HT

Etude de sol : GEODEC sarl de Tours pour un montant de 1 670.04 € HT

Etudes complémentaires de Niveau 2 pour la recherche des émanations de Radon à l'école de MARTIZAY :

Le Président a lancé une consultation sous forme de MAPA en application de l'article 28 du code des marchés publics pour désigner un cabinet agréé pour la réalisation d'études complémentaires de niveau 2 pour la recherche de radon .Après analyse des offres, il a décidé de retenir l' offre du cabinet ALGADE de Bessines-sur-Gartempe (87250) pour un montant de 1 760 € HT.

N°02/01-2013 - Programme de voirie 2013 : attribution du marché de Travaux

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire qu'une consultation pour la réalisation du programme 2013 des travaux sur la voirie communautaire, sous forme de Marché à Procédure Adaptée a été lancée.

Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur les sites Internet «CyberIndre» du Conseil Général de l'Indre, le 6 mars 2013 et du BOAMP, le 5 mars 2013. La date limite de réception des offres était fixée au 4 avril 2013 à 12 heures.

Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres du 29 avril 2013, le Président propose d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lot N° 1 : tapis aux enrobés chauds

Société COLAS du POINCONNET (36330) pour un montant de :

Tranche ferme : 43 282,50 € HT soit 51 765,87 € TTC

Tranche conditionnelle : 31 522,50 € HT soit 37 700,91 € TTC

Soit un total de 74 805 € HT soit 89 466,78 € TTC

Lot N°2 : Gravillonnage

Société COLAS du POINCONNET (36330) pour un montant de :

Tranche ferme : 62 890,50 € HT soit 75 217,04 € TTC

Tranche conditionnelle : 55 321,50 € HT soit 66 164,51 € TTC

Soit un total de 118 212 € HT soit 141 381,55 € TTC

Lot N°3 : Scarification du support

Société COLAS du POINCONNET (36330) pour un montant de :

Tranche ferme : 30 606 € HT soit 36 604,78 € TTC

Tranche conditionnelle : 11 232 € HT soit 13 433,47 € TTC

Soit un total de 41 838 € HT soit 50 038,25 € TTC

Lot N°4 : Terrassement fossés et accotements

L'entreprise Jean-Pierre VERRIER de Clion-Sur-Indre (36700) pour un montant de :

Tranche ferme : 11 016 € HT soit 13175,13 € TTC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président et l'autorise à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux. Les crédits sont prévus au Budget principal 2013.

N°02/02-2013 – Attribution du marché pour l'acquisition d'un Point à temps automatique

Monsieur le Président rappelle le projet d'acquisition d'un Point à temps automatique en vue de remplacer l'ancien matériel hors d'usage. Pour ce faire, une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée a été lancée.

Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Président propose de retenir l'offre de la Société CSM – AD de MOINS (69780) pour un montant total de 46 235 € HT soit 55 297,06 € TTC et de lui attribuer le marché. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président et l'autorise à signer les documents nécessaires à l'acquisition de ce matériel. Les crédits sont prévus au Budget principal 2013.

N°02/03-2013 – Attribution du marché pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type fourgon aménagé

Monsieur le Président rappelle le projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire de type fourgon aménagé. Pour ce faire, une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée a été lancée. Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Président propose de retenir :

Lot n° 1 : Fourniture d'un fourgon L3H2

Garage MENAGER de PAULNAY (36290)

- Fourniture d'un fourgon pour un montant de 20 652,17 € HT soit 24 700 € TTC

- Reprise de l'ancien véhicule Renault trafic immatriculé AZ 366 ST pour un montant de 501.67 € HT soit 600 € TTC

Soit un montant total de 20 150,50 € HT soit 24 100 € TTC et de lui attribuer le marché.

Lot n° 2 : Aménagement intérieur du véhicule en atelier

Société OPTIMA-SYSTEM de ST HERBLAIN (44800) pour un montant total de 6 580,54 € HT soit 7 870,32 € TTC et de lui attribuer le marché.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président, et l'autorise à signer les documents nécessaires à l'acquisition de ce matériel et à son aménagement. Il accepte également la reprise du fourgon Renault Trafic immatriculé AZ 366 ST par le Garage MENAGER pour un montant de 600 € TTC et par conséquent, la sortie de ce bien de l'inventaire de la Communauté de Communes.

Les crédits sont prévus au Budget principal 2013.

N°02/04-2012 - Attribution du marché pour l'achat de matériels et de logiciels informatiques

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation pour la fourniture de matériels et de logiciels informatiques, sous forme de Marché à Procédure Adaptée a été lancée. Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Président propose de retenir :

Lot n° 1 : Renouvellement de matériel informatique de l'école de Lingé :

Société FLOTEC de ST MAUR (36250) pour un montant total de 7 950 € HT soit 9 508,20 € TTC et de lui attribuer le marché.

Lot n° 2 : Renouvellement de matériel informatique des Cyberespaces

Société MAC & CO de la CHAUSSEE ST VICTOR (41260) pour un montant total de 4 388 € HT soit 5 238,25 € TTC et de lui attribuer le marché.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président, et l'autorise à signer les documents nécessaires à l'acquisition de ce matériel. Les crédits sont prévus au Budget principal 2013.

N°02/05-2012 - Attribution du marché pour les travaux d'aménagement de l'école de MEZIERES

En application de la délibération N°04/03-2012, le Président a lancé une consultation sous forme de MAPA en application de l'article 28 du code des marchés publics. Après analyse des offres avec les membres de la CAO, il a décidé de retenir les offres suivantes :

Lot 1 - Couverture – gouttières :

Entreprise CCO Henri NOYER d'OBTERRE (36290) pour un montant de 40 429,14 € HT soit 48 353,25 € TTC et de lui attribuer le marché.

Lot N° 2- Menuiseries extérieures :

Entreprise BHM de Le BLANC (36300)

Offre de Base : 15 294,20 € HT soit 18 291,86 € TTC

Option N°2 vantaux oscillo-battants tri-directionnels : 444,50 € HT soit 531,62 € TTC

Soit un montant total de 15 738,70 € HT soit 18 823,49 € TTC et de lui attribuer le marché.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Président, et l'autorise à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux. Les crédits sont prévus au Budget principal 2013.

N°02/06-2013 - Budget Principal DM 1

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

Dépenses de fonctionnement

6743 Subvention de fonctionnement	- 32 720 €
6574 Subvention de fonctionnement aux associations	+ 32 720 €
673 Titres annulés sur exercices précédents	+ 650 €
022 Dépenses imprévues	- 650 €

Dépenses d'investissement

2313-118 Travaux EPN	- 34 318,36 €
21538-118 Fibre optique	+ 34 318,36 €
020 -01 Dépenses imprévues	+ 2 500,00 €

Recettes d'investissement

024-01 Cession véhicule	+ 2 500,00 €
-------------------------	--------------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative telle que proposée ci-dessus.

N°02/07-2013 - Budget Logements DM 1

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

Dépenses de fonctionnement

673 Titres annulés sur exercices précédents	+ 102 €
022 Dépenses imprévues	- 102 €

Dépenses d'investissement

165 – Remboursement de caution	+ 660 €
--------------------------------	---------

Recettes d'investissement

165 – Caution payée par les locataires	+ 660 €
----------------------------------------	---------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la décision modificative telle que proposée ci-dessus.

N°02/08-2013 - Définition des tarifs pour les activités du service « Accueil de jeunes » :

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Service « Accueil de jeunes » met en place diverses activités pour les jeunes de 12 à 16 ans. Il convient de valider leur tarif :

Sortie cinéma du Blanc : 4 €

Sortie à thème d'une demi-journée : 5 €
Sortie à thème d'une journée : 10 €
Stage de 2 jours : 12 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les tarifs proposés ci-dessus.

N°02/09-2013 – Cession du véhicule Peugeot Partner Isothermique

Rapporteur : Monsieur CAMUS, Président

Monsieur le Président rappelle que suite au transfert de l'ancien véhicule du service de portage de repas à domicile au service des accueils de loisirs, le véhicule Peugeot Partner Isothermique n'est plus utile. Aussi, il présente la proposition d'achat de l'EARL Ferme de Bray de Martizay pour la somme de 2 500 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de céder au profit de l'EURL Ferme de Bray de MARTIZAY, le véhicule Peugeot Partner immatriculé 352 RQ 36 pour la somme de 2 500 € TTC et par conséquent de sortir ce bien de l'inventaire de la Communauté de Communes. Le président est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette cession.

N°02/10-2013 – Demande de remboursement de cartouches d'encre par la commune de ST Michel en Brenne.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'afin de gérer ses stocks trop importants suite à une panne d'imprimante, la Communauté de Communes a proposé à la Mairie de ST Michel-en-Brenne, le rachat de 3 toners noir et blanc et 6 toners couleurs pour son imprimante. Aussi, il convient de demander le remboursement de ces fournitures dont le montant total s'élève à 954,39 € TTC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 18 voix Pour et une Abstention de Monsieur ROCAMORA, approuve cette proposition et charge le Président d'émettre le titre de recettes correspondant.

Affaires économiques et Logements : Projet Multiservices de Migné

N°02/11-2013 – Création d'un commerce multiservices à Migné : demande de subvention au titre du FEADER

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet d'aménagement, d'un commerce multiservice et d'un logement à Migné.

Le coût total de cette opération est estimé à **355 888 € HT**.

Aussi, il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FEADER au taux maximum pour cette opération dont le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Coût prévisionnel (HT) :

Travaux sur la partie commerce	317 700 €
Honoraires architecte (7,2%)	22 874 €
Frais divers	15 314 €
Total HT	355 888 €

Recettes :

Subvention FEADER (30 %)	106 766 €
Conseil Régional (40%)	142 355 €
Conseil Général	34 100 €
Total des subventions	283 221 €
Reste à la charge de la CDC	72 667 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le projet de création d'un commerce multiservice à Migné ainsi que le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus, et charge le Président de solliciter auprès de l'Europe, **une subvention au titre du FEADER au taux maximum.**

N°02/12-2013 – Création d'un logement au-dessus du multiservices à Migné : demande de DETR

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de création d'un logement au-dessus du multiservice à Migné.

Le coût total de cette opération est estimé à **119 240 € HT.**

Aussi, il propose de déposer **en priorité 1** un dossier de demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux maximum pour cette opération dont le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Coût prévisionnel (HT) :

Travaux	105 200 €
Honoraires architecte	7 574 €
Frais divers	<u>6 466 €</u>
Total HT	119 240 €

Recettes :

Subvention Etat - DETR (40 %)	47 696 €
Conseil Général « Une Commune / un Logement »	<u>14 622 €</u>
Total des subventions	62 318 €
Reste à la charge de la CDC	56 922 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le projet de création d'un commerce multiservice et d'un logement à Migné ainsi que le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus, et charge le Président de solliciter auprès de l'Etat, **en priorité 1, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au taux maximum**, et auprès du Conseil Régional et du Conseil Général, les financements sans lesquels ce projet ne pourrait être réalisé.

N°02-/13-2013 - ZA des Noraies : vente d'un terrain au profit de Monsieur Maurice LEBLANC

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la demande de Monsieur Maurice LEBLANC demeurant à Rosnay (36300) concernant son projet d'acquisition au nom de son entreprise, d'un terrain sur la ZA des Noraies à MEZIERES EN BRENNE d'une superficie d'environ 5 700 m² pour y implanter une nouvelle plateforme de dépôt de bennes de transit.

Aussi, il propose d'accepter cette demande. La vente serait régularisée par acte notarié rédigé par Maître Steiger, au montant de 2,50 € HT le m² soit 2.99 € TTC conformément à la délibération N°02/25-2006.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la vente un terrain d'une superficie d'environ 5 700 m², partie issue de la division de la parcelle ZA N°49, au prix de 2,50 € HT le m² au profit de Monsieur Maurice LEBLANC. Les frais seront à la charge de la Communauté de Communes.

Maître STEIGER, Notaire à MEZIERES EN BRENNE est chargé de rédiger l'acte de vente correspondant.

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

N°02-/14-2013 - Ateliers relais ZA des Noraies : Bail dérogatoire au profit de la société OPTI-AMENAGEMENT

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire la demande de l'entreprise OPTI-AMENAGEMENT, qui souhaite louer un demi-atelier relais supplémentaire.

Compte tenu du bail en cours sur ce local, il propose d'accepter cette demande qui ne pourra être honorée qu'au terme de ce dernier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la demande de location d'un demi-atelier relais présentée par la société OPTI-AMENAGEMENT et fixe le loyer mensuel de ce demi-atelier à 455 € HT. Maître STEIGER Notaire à Mézières-en-Brenne est chargé de rédiger le bail dérogatoire pour une durée de 23 mois à compter du 1er juillet 2013. Monsieur le Président est autorisé à signer ledit bail.

Fait à ST Michel en Brenne, le 6 mai 2013

Le Président,

Jean-Louis CAMUS